

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DLH 132 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, à la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à verser à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) une subvention de sept cent cinquante sept mille et cinquante huit euros (757.058 euros) pour 2011.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.